



Règlement du concours étudiant de **théâtre** 2017-2018

Article 1 Organismes

Les Crous organisent un concours national de théâtre en partenariat avec l'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, le Crous d'Aix-Marseille et le Théâtre Universitaire de Nancy.

Article 2 Forme et nature

Le concours est ouvert à tout type de formes théâtrales d'une durée de 45 minutes (minimum) à 1h30 (maximum.)

Article 3 Candidats

La prestation peut se faire en solo ou compagnie

Peut concourir tout étudiant ou toute compagnie composé(e) d'une majorité d'étudiants (au moins quatre), inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur.

Article 4 Modalités de participation

La participation requiert l'envoi d'un dossier complet d'inscription comprenant :

→ En ligne sur le site etudiant.gouv.fr ou à retirer auprès des services culturels des Crous:

- le formulaire d'inscription « Théâtre »
- Une note d'intention de votre pièce suivant comportant les éléments suivants :
- -1 présentation de la troupe / étudiants
- -2 Présentation de la pièce
- -3 le calendrier de la pièce
- -4 les besoins techniques de la pièce

La note doit être présentée sous format A4 en Word. La note peut être illustrée d'image et de références

La pièce doit être jouable sur scène à partir du 6 avril.

-
-

→ Autres pièces :

- la photocopie de la (ou les) carte(s) d'étudiant justifiant d'une inscription pour l'année universitaire 2016-2017
- Une fiche artistique indiquant la fonction de chacun des participants (acteur, technicien, metteur en scène...) et les études suivies des participants étudiants
- Un engagement écrit de l'artiste solo ou de la compagnie à se présenter au Crous de Lorraine pour la sélection finale les 24 et 25 mai 2018 en cas de présélection, et à Avignon pour les lauréats du premier prix.

Tout dossier incomplet, non conforme, ou arrivé hors délai sera rejeté.

Les candidatures ne peuvent être envoyées qu'au service culturel de votre Crous

La date de clôture des inscriptions est fixée au 6 avril 2018.

Article 5 Processus de sélection

Dans chaque Crous, un jury composé de partenaires locaux, d'universitaires et de professionnels du théâtre effectuera une sélection régionale sur scène. A cette occasion votre pièce sera filmée. Les crous adresseront leurs meilleures candidatures à la commission nationale.,

Le jury national sélectionnera sur vidéo les quatre meilleures prestations et convoquera les candidats pour la finale sur scène les 24 et 25 mai 2018 à Nancy, à l'issue de laquelle les résultats seront proclamés.

Article 6 Prix

Composition des prix :

- **1er prix : 2 000 €.**
- **2e prix : 1 000 €.**
- **3e prix : 500 €.**

Le lauréat du premier prix bénéficiera de deux représentations de son spectacle à l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse au cours du mois de juillet 2017, dans le cadre du festival d'Avignon. En outre, le Théâtre Universitaire de Nancy accueillera le premier lauréat dans le cadre d'une Master Class au cours du festival Traverses.

Ces prix ne pourront pas être réclamés sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement. Les gains ne sont ni cessibles, ni remboursables. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité.

Les résultats nationaux seront publiés sur etudiant.gouv.fr et sur le Facebook des Crous le 1 juin 2018

Article 7 Informations légales

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement. Conformément à la loi Informatique et libertés, les participants disposent d'un droit d'accès de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

Article 8 Autorisations et responsabilités

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes, ou dommages causés à l'enregistrement donné.

Le Cnous et les Crous ne sauraient être rendus responsables des retards et des pertes d'envois du fait des services postaux, des sociétés de livraison ou de leur disparition résultant d'un cas fortuit ou de force majeure ou du fait d'un tiers. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté. Chaque candidat s'engage à fournir une attestation de responsabilité civile, pour la participation aux manifestations éventuelles.

Dans le cadre du concours, les concurrents autorisent l'ensemble des partenaires à utiliser librement les maquettes qui leur auront été adressées pour la sélection, et qui seront exclusivement utilisées à des fins culturelles. Tout usage commercial est exclu. Ces maquettes pourront être publiées sur internet (sites des Crous et du Cnous.)

Article 9 Respect du règlement

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

Date de clôture des inscriptions : 6 avril 2017